Deux fleurs au concours des villes et villages fleuris régional

Le 4 décembre 2023 au siège du Conseil régional d'Ile-de-France, la Ville d'Épône a été récompensée directement par deux fleurs pour sa première participation au concours d'Ile-de-France du label des Villes et Villages fleuris et a reçu le prix du jardinier.



Récompense et distinction d'Épône

Cet événement annuel récompense les efforts des collectivités locales en matière d'aménagement paysagé et de développement durable.

La Ville d'Epône a été particulièrement distinguée lors de l'annonce des résultats avec **l'obtention directement de deux fleurs pour ce concours avec une mention du prix du jardinier** attribué à Jean-Philippe Serieys.

Une récompense qui fut remise par Hamida Rezeg, Déléguée Spéciale en charge du Tourisme au Conseil Régional d'Île-de-France et Présidente du jury régional, en présence des 3 membres du jury venus nous visités en septembre dernier.

C'est bien toute une équipe récompensée pour leur investissement au quotidien dans la démarche d'embellissement de notre ville, en présence de M. le Maire, Ivica Jovic, Olivier Echard, adjoint au maire délégué à l'aménagement du territoire et aux Espaces Verts, Nathalie Baudouin, adjointe au maire.

> Comme le souligne M. le Maire : « Cette labellisation est une belle reconnaissance de l'engagement de la municipalité dans sa démarche de valorisation environnementale. Elle vient également mettre à l'honneur l'important travail réalisé par le service espaces verts de la ville, placé sous la responsabilité de Jean-Philippe Serieys qui s'attache quotidiennement à mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de la commune ».

Le parcours d'évaluation

A la rentrée 2023, la Ville d'Épône a été visitée par trois membres du jury. Pour l'occasion, l'équipe des Espaces verts et de la Communication avaient préparé une présentation succincte de la stratégie d'embellissement de la ville, sa gestion raisonnée et partagée des espaces verts, son programme de développement durable, ainsi qu'un parcours stratégique avec 13 points d'arrêt illustrant la présentation, avec en point d'orgue, le parc du Château.

L'engagement, la passion d'un Homme et sa connaissance des espaces verts du territoire, a particulièrement conquis le jury, admiratif aussi du travail réalisé en régie complète par 4 agents motivés et investis qui s'occupent de 19 hectares d'espaces verts et fourmillent d'esprit d'inventivité.
Epône a tout d'une grande et s'emploie à préserver son cadre de vie agréable pour toutes les générations.

Le label de la qualité de vie

En 2023, 93 communes franciliennes ont reçu la visite des membres du jury régional des Villes et Villages Fleuris. Hamida Rezeg, Déléguée Spéciale en charge du Tourisme au Conseil Régional d'Île-de-France et Présidente du jury

régional, a inauguré la cérémonie le 4 décembre aux côtés d'Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles, pour remettre les diplômes aux 43 communes lauréates.
Au total, 345 communes franciliennes soit plus de 25% des communes d'Île-de-France sont engagées dans la démarche de labellisation.

Depuis plus de 60 ans, le Label national Villes et Villages Fleuris, initiative du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, la préservation de l'environnement, l'identité des territoires et le dynamisme économique au sein des municipalités.

Ce label touristique s'inscrit dans une stratégie municipale globale visant à préserver les ressources naturelles et la biodiversité mais aussi à valoriser le patrimoine botanique et bâti des communes. Chaque année, un jury d'experts évalue les communes participantes selon des critères stricts tels que la diversité végétale, la gestion écologique, et l'implication citoyenne.

Cette distinction conforte indéniablement notre ville dans sa politique de valorisation environnementale et est un bel encouragement à poursuivre son engagement en faveur d'un cadre paysager agréable et responsable.











